
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017 A 19 HEURES

PRESENTS

Pascal NYS, Maire,
Jean-François LECLERCQ, Philippe SIBILLE, Annie LEFEBVRE, Ghislaine BUYCK,
Laurent PASTOUR, Safia OULMI, Saïd LAOUADI, Etienne DELEPAUT, Adjoints au
Maire,
André BISCOP, Armelle DROUFFE, Kamel MAHTOUR, Thérèse NOCLAIN, Conseillers
Délégués,
Francis VERCAMER, Jean-Marie DEGALLE, Rolande RONSSE, Françoise PLOUVIER,
Sabine HONORE, Anne DASSONVILLE, Blandine LEPLAT, Barbara RUBIO, Christelle
DUTRIAUX, Jérôme MEERSEMAN, Mikaël LESNE, Thibaut THIEFFRY, Ophélie
LENOIR, Guislaine LEPAGE, Conseillers,

Karima CHOUIA, Conseillère.

ABSENT :

Moussa BACHIRI

ABSENTS EXCUSES :

Joëlle COTTENYE, ayant donné procuration à Armelle DROUFFE
Jean-Adrien MALAIZE, ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Patrice DIMARCQ, ayant donné procuration à Laurent PASTOUR
Séverine CORBANIE, ayant donné procuration à Pascal NYS

ORDRE DU JOUR

1. Décision Modificative
2. Exercice budgétaire 2017 – Budget principal Admission en non valeur
3. Contrat de ville d'agglomération – validation de la délibération MEL
4. Remboursement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à VILOGIA
5. Remboursement sinistre
6. Suppression de la prime spéciale d'installation
7. Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
8. Pouvoirs délégués au Maire – modification
9. Commissions municipales – modification
10. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle – principe général
11. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle
12. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle
13. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle
14. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle
15. Suppression de la prime à la naissance
16. Tarifs de l'entracte
17. Protocole transactionnel Rigolo comme la vie
18. Subvention exceptionnelle à l'association les Maux – des mots pour le dire
19. Acquisition de parcelle de la Caisse d'Épargne
20. Acquisition de parcelle de la butte des 4 Vents
21. Déclassement de voirie domaine public régularisation foncière

La séance est ouverte à 19 heures.

M. Pascal NYS, Maire : Mesdames et Messieurs, je déclare la cession du Conseil Municipal ouverte. Je demande sans plus tarder à Ophélie de faire l'appel.

Il est procédé à l'appel nominal.

M. Pascal NYS, Maire : Pour prolonger nos bonnes habitudes, j'ai quelques annonces à vous faire. Les mouvements, tout d'abord, en mairie : l'arrivée de Romain Thobois comme gardien de la police municipale le 23 septembre, Souad Djouak, chargée d'accompagnement des personnes âgées au CCAS le 1^{er} octobre, Nicolas Dhont, également à la police municipale, en tant que gardien au 1^{er} octobre 2017. Les départs, il y en a quelques-uns malheureusement, Duval Estelle, instructeur des sols au service technique, le 12 août 2017, Marie-Thérèse Roels, animatrice, au 1^{er} septembre 2017. Les décès, monsieur Cirez, papa de Catherine Cirez, qui travaille à l'entretien de la restauration scolaire, le 6 août, Suzanne Lequen, la maman de Patricia Lequen, du pôle ARP, le 18 août, Pierre Houdry, l'époux de Denise Houdry, le 26 août, Denise était adjointe à la culture entre 1989 et 2001, Madame Deudon, maman de Michel Deudon, animation jeunesse, le 1^{er} septembre. D'autre part, je vous remercie infiniment pour les marques de soutien et de sympathie que vous m'avez adressées lors du décès de mon papa, le 3 septembre. Les naissances, Océane chez Emilie VANDEWATTYNE à la DSTA. Des unions, Julien Morel, police municipale le 13 juillet, Maxence Mahieu, au service culture, le 12 août. Plusieurs rendez-vous :

- ce samedi 30 septembre a lieu le concert Magadis à la salle des fêtes ;
- du 1^{er} au 8 octobre, la Semaine bleue ;
- le mardi 3 octobre, Dream's folies dans le cadre de la Scène bleue au Zéphyr ;
- le samedi 7 octobre a lieu la finale du tremplin Hemix à la salle Dunant. Inauguration également de l'espace accueil du syndicat d'initiative ;
- le dimanche 8, le banquet des aînés au Zéphyr, où vous êtes bien entendu les bienvenus ;
- le 14 octobre, le salut de la cantoria à la salle des fêtes ;
- le 15 octobre, la fête de la soupe et des plantes au marché Grand'Place ;
- le 21 octobre, la fête de la Vie au Zéphyr ;
- le 28 octobre, spectacle Dee Dee Bridgewater au Zéphyr ;
- le 9 novembre, la veillée anniversaire de la mort du Général de Gaulle, à la Stèle, au Jardin des Perspectives ;
- le 9 novembre, un vernissage de l'exposition du 11 novembre, dans la foulée de la veillée du jardin de la stèle de Gaulle ;
- le 11 novembre, bien entendu, le défilé, ainsi que la cérémonie des souvenirs, suivie du banquet traditionnel ;
- le 17 novembre, le spectacle Columbo au Zéphyr ;
- le 18 novembre, le spectacle de Kamel le magicien au Zéphyr.

J'en ai presque terminé, simplement pour vous dire que le prochain conseil municipal aura lieu le 16 novembre. Merci. Avant d'ouvrir la séance et de procéder notamment aux votes bloqués, j'ai l'immense plaisir d'accueillir officiellement dans notre assemblée municipale Madame Guislaine Lepage, qui succède à Monsieur Gaquière, qui a démissionné cet été. Je vous propose qu'on l'applaudisse chaleureusement. Sachez que je suis très heureux de présider mon premier conseil municipal. Je vous propose d'abord de passer aux votes bloqués. Suite à la réunion des présidents de groupe lundi soir, nous nous sommes mis d'accord pour bloquer les délibérations suivantes :

- la délibération de l'exercice budgétaire en 2017 - budget principal admission en non-valeur ;

- la 3, contrat de ville d'agglomération - validation de la délibération de la MEL ;
- la 4, remboursement de la taxe foncière sur les propriétés bâties à VILOGIA ;
- la 6, suppression de la prime spéciale d'installation ;
- la 8, pouvoirs délégués au maire – modification ;
- la 9, commissions municipales – modification ;
- la 10, mise en œuvre de la protection fonctionnelle – principe général ;
- les 11, 12, 13 et 14, concernant des mises en œuvre de protection fonctionnelle à des agents ;
- la 15, suppression de la prime à la naissance ;
- la 19, acquisition de parcelle de la Caisse d'Épargne ;
- la 21, déclassement de voirie domaine public régularisation foncière.

Je répète donc en vote bloqué : les 1, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 19 et 21.

Qui est pour ? Unanimité, merci. Monsieur Vercamer, je vous propose de démarrer par la décision modificative.

DELIBERATION 1 : DÉCISION MODIFICATIVE

M. Francis VERCAMER : Merci, Monsieur le Maire. Une décision modificative qui a l'air extrêmement imposante, en termes de nombre de lignes, mais qui, en fait, vient consacrer la suppression des temps d'activités périscolaires. Vous savez que la ville a décidé, cet été, suite aux décisions gouvernementales, d'arrêter les activités périscolaires, que nous appelons « temps d'activités périscolaires », pour revenir à la semaine des quatre jours. Dans cette décision modificative, vous retrouvez les écritures d'annulation des crédits nécessaires à ces temps d'activités périscolaires sur la rentrée scolaire, c'est-à-dire de septembre à décembre. Également, vous retrouvez un certain nombre d'écritures qui viennent compenser ces suppressions de temps d'activités périscolaires par un certain nombre de dispositions que nous avons mises en œuvre dans les écoles, en concertation avec les enseignants. Notamment, les activités périscolaires que nous faisons dans les ALSH des mercredis récréatifs et également ce que nous appelons les prestations culturelles, sportives ou citoyennes, que nous faisons dans les écoles pendant le temps scolaire, en coordination avec le monde de l'Éducation Nationale. L'objectif pour nous était bien sûr d'éviter que nos prestataires, qui se sont vus d'un seul coup supprimer un certain nombre d'activités, aient des difficultés financières, compte tenu de la disparition de ces recettes. Nous avons commencé à la rentrée, nous sommes en train de rencontrer les prestataires hémois, les associations qui peuvent avoir des difficultés, pour leur proposer ces activités supplétives, qui sont des activités sportives, de l'aide aux devoirs, des loisirs, des activités culturelles, auprès de jeunes, pour les mettre soit dans les mercredis récréatifs, soit dans les prestations culturelles, sportives ou citoyennes, avec l'aide aux devoirs après l'école, pour pouvoir continuer l'action de formation que nous faisons auprès des élèves les plus en difficultés. Deuxième grande dépense, c'est la réforme souhaitée par Monsieur le Maire de la vidéoprotection puisque le PPI de vidéoprotection passera à 200 000 euros. C'est encore en cours d'évaluation, mais il a désiré démarrer le plus rapidement possible, compte tenu de la pression insistante des habitants. Nous avons déjà mis 100 000 euros de plus, puisque le PPI sera vraisemblablement de l'ordre de 200 000 euros à partir de l'année prochaine. Nous avons 100 000 euros sur la vidéoprotection, sachant que le reste est plutôt du matériel de sécurité pour les spectacles. Vous avez peut-être pu voir, si vous êtes venus voir Djihad, que des portiques avaient été installés à l'entrée du Zéphyr. Ce sont des crédits qui viennent de ce PPI. Je réabonde le PPI de 100 000 euros, pour pouvoir faire face aux demandes de caméras que nous avons un peu partout. Je vous rappelle que dans ce PPI, il y a non seulement de la nouvelle caméra, mais également du remplacement de caméras

anciennes, parce qu'elles sont soit dégradées, soit obsolètes. Nous avons encore des caméras analogiques, qui ne sont plus adaptées au nouveau logiciel et au CSU que nous sommes en train d'installer. Voilà les deux grandes masses de dépenses qu'il y a dedans. Le reste, ce sont des dépenses courantes, des ajustements de crédits, en fonctionnement ou en investissement, des queues de crédits, des queues de programmes, par exemple, du matériel pour le local des jeunes de la rue de Beaumont, du Centre avec un peu de mobilier. C'est des choses comme ça. Et puis, la poursuite des crédits nécessaires pour l'extension de la mairie, pour la mettre aux normes, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, notamment des locaux modulaires pour le bien-être de nos agents, pour qu'ils travaillent dans de bonnes conditions pendant les travaux, mais aussi l'assurance dommages ouvrages. Elle est de 41200 euros et non pas de 200 000 euros, comme je l'ai cru à un moment, au moment de la commission des finances, puisque nous avons eu les retours de la mise en concurrence, qui nous a donné un chiffre de 200 000 euros, ce qui nous a d'ailleurs permis de ne réinscrire que 101 000 euros de reprise de provisions, au lieu des 200 000 euros prévus au départ. Voilà ce qu'il y a dans cette DM. Je suis prêt à répondre à vos questions.

Mme Karima CHOUIA : C'est l'occasion pour moi de rappeler que je suis opposée à la vidéoprotection et à tous ces montants qui sont mis pour ces équipements, ça ne surprend personne. Je voulais revenir également sur la réaffectation des crédits pour ce qui remplace les temps d'activités récréatives, pour être sûre de bien comprendre et en même temps pour vous poser des questions. Vous vous désengagez en termes de crédits, quand nous regardons toutes les lignes de désengagement de crédits, nous désengageons 205 000 euros et nous ne réattribuons que 32 900 euros. Il y a une différence flagrante. Vous inscrivez des sommes importantes et plus importante pour des actions d'accompagnement d'aide aux devoirs et des prestations aux mercredis récréatifs pour un montant de 23 000 euros. L'aide aux devoirs, 11 500 euros et les mercredis récréatifs, 11 150 euros. Si, au départ, cela paraît louable à première vue, il y a des choses que je ne comprends pas. Nous avons déjà une association qui fait de l'aide aux devoirs, financée comme telle, subventionnée comme telle. Aujourd'hui, nous venons rajouter une alternative, ces actions pour 11 500 euros. Qui va percevoir cette subvention, cette prestation? Est-ce que c'est la même association? Est-ce que c'est une subvention exceptionnelle? Est-ce que ce sont des prestations diverses? En tout cas, cela ne se passe plus sur le temps scolaire, même si, avant, c'était durant les temps d'activités récréatives. Cela se passe hors temps scolaire et c'est déjà du ressort de cette association, c'est son objet. Pour les mercredis récréatifs, c'est un peu la même question. Il y a moins d'enfants que sur le temps scolaire, je vous l'ai dit en commission. Quels vont être les prestataires qui vont être choisis? Nous avons parlé lors de la commission d'associations hémoyennes qui pourraient être en difficultés suite à notre décision d'arrêter les temps d'activités récréatives et de passer à quatre jours. Si ce sont des associations qui ont déjà des subventions, je ne comprends pas trop comment nous allons encore réattribuer ces sommes, sachant que ces associations, si c'est des centres sociaux ou des associations sportives, elles fonctionnent déjà en mercredis récréatifs. Elles ont déjà des actions sur ces temps-là. J'aurais préféré que cette réaffectation de crédits puisse aider nos écoles publiques à regagner en attractivité. Nous avons les moyens de le faire. Nous avons ce moyen financier de pouvoir créer ce levier. Personne autour de cette table ne peut nier le gros déficit d'attractivité de nos écoles publiques, dont elles souffrent et le transfert des élèves du public vers le privé, malheureusement. La réforme des rythmes scolaires a joué énormément. Redistribuer de manière plus large ces crédits sur nos écoles publiques aurait été un gage de la réelle prise en compte de leurs problématiques et de réfléchir avec elles sur un projet d'inversion de la baisse de leur fréquentation et de la fermeture de classes in fine. Notre rôle d'élus publics est bien de préserver nos écoles publiques et de faire en sorte qu'elles soient les plus attractives possible et qu'elles disposent de

moyens pour faire de nos enfants les adultes de demain. Là encore, loin de moi l'idée de monter le public contre le privé ou inversement, mais je ne me satisfais pas que, dans cette décision, on octroie 3600 euros aux écoles privées pour des prestations scolaires, culturelles, sportives et citoyennes en alternative au TAP, alors qu'elles n'étaient pas concernées. Je trouve cela dommage. Si votre volonté politique était de promouvoir une égalité, ce que je peux comprendre, entre toutes les écoles, l'écueil est qu'au final, nous arrivions à une inégalité parce qu'elles ne partent pas d'un même socle. Elles ne partent pas de la même base, elles n'ont pas les mêmes moyens, elles n'ont pas les mêmes attractivités. Au contraire, je pense que nous aurions pu donner à nos écoles publiques plus de moyens pour lever ces barrages et toutes les contraintes qui existent entre nos écoles publiques et nos écoles privées. Pour toutes ces raisons, je vais voter contre cette délibération.

M. Laurent PASTOUR : Juste sur votre dernier point, Madame Chouia, je pense que vous ne connaissez pas la loi. La loi dit que le coût d'un enfant de l'école publique doit être le même que le coût d'un enfant dans l'école privée. À partir du moment où une collectivité dépense un certain montant pour un enfant du public, ce montant est reversé à équivalence sur une école privée, qui est sous contrat. Les 3000 euros que vous annoncez, c'est exactement pour revenir sur l'équilibre du coût d'un enfant du public par rapport au privé.

Mme Karima CHOUIA : Ces 3600 euros ont été affectés pour les temps d'activités récréatives en partie, 90 euros par enfant mis par l'État pour ces temps d'activités récréatives, c'était utile pour les écoles publiques et pas pour les écoles privées. Je connais la loi, merci, mais simplement, si nous voulons lever les barrages entre le public et le privé, c'était l'occasion de le faire. C'est un choix politique que vous assumez, que je ne partage pas, donc je le dis.

M. Laurent PASTOUR : Oui, mais que ce que vous oubliez, c'est l'équivalence entre le public et le privé, n'est pas au niveau d'une action, elle est sur la globalité du coût. À partir du moment où la collectivité dépense de l'argent dans des TAP pour les écoles publiques, il y a l'équivalence qui doit revenir sur les écoles privées. Mais un enfant, qu'il soit dans l'école publique ou dans l'école privée, c'est un Hémois et il a besoin des mêmes moyens, qu'il soit dans l'école publique ou dans l'école privée de par la collectivité.

Mme Karima CHOUIA : Les temps d'activités n'étaient pas pour les privées.

M. Laurent PASTOUR : Mais je vous dis que ce n'est pas une question par rapport à un...

Mme Karima CHOUIA : Vous avez votre avis, j'ai le mien.

M. Laurent PASTOUR : Vous détournez la loi.

Mme Karima CHOUIA : Non, je ne détourne pas la loi.

M. Francis VERCAMER : Quelques réponses sur ce que vous avez posé comme questions. Je reconnais que, quand nous regardons les chiffres, cela peut paraître bizarre. Il y a un élément que vous n'avez pas pris en compte, qui est quand même très important, c'est que les crédits que nous allons réaffecter dans les activités périscolaires d'ALSH ou de prestations culturelles, sportives ou citoyennes, ne sont pas subventionnées par la CAF et par l'État. Alors que lorsqu'elles étaient dans les TAP, elles l'étaient. Donc le coût net de l'action, dans le cadre des activités périscolaires, pour vous donner une idée du ratio, nous faisons 433 000 euros de coût dans les temps d'activités périscolaires, nous avons 189 000 euros de recettes, en gros, 40 à 45 % de

recettes. Lorsque nous réaffectons ces crédits à une autre dépense, nous n'avons pas les recettes. Je suis donc bien obligé de le prendre en compte, car si nous réaffectons les dépenses sans avoir les recettes, nous avons un trou dans la caisse à la fin. Forcément, quand nous réaffectons sur une autre activité, nous réaffectons moins, parce que nous réaffectons le coût net et non pas le coût brut. C'est pour cela que vous avez une différence, première réponse. Deuxième réponse, en termes de dépenses, je rappelle quand même que nous mettons exactement 1 544 160 euros sur l'activité périscolaire à Hem, hors activités périscolaires nouvelles puisque ce que nous allons réinjecter dans ce que vous avez vu, c'est-à-dire, pendant le temps scolaire, les prestations, les mercredis récréatifs et n'oublions pas les classes de découverte qui ont été faites également, nous le maintenons. Les classes de découverte avaient été faites aussi à un moment, dans le cadre de ces temps d'activités périscolaires, nous avons réformé l'ensemble, nous avons supprimé les moyens des sorties scolaires pour réaffecter sur des classes de découverte gratuites pour tous. Nous le maintenons. Nous aurions pu le supprimer, puisque, si nous revenions à la période antérieure, il n'y avait pas. Nous le maintenons. Cela fait encore 169 500 euros. Nous dépensons en gros en activités périscolaires 1,7 million d'euros. Le coût d'un enfant, pendant le coût scolaire, pas pendant le périscolaire, en plus, il y a 2 346 000 euros. Nous dépensons, pour les enfants à Hem à peu près 4 millions d'euros par an. Alors c'est bien, mais vous me dites : il faudrait encore en mettre en plus. Je vous rappelle quand même que pour l'école, nous n'avons normalement que les bâtiments à entretenir. Notre compétence n'est pas de traiter l'école publique. L'école publique c'est l'Éducation Nationale qui doit le faire. Je vous rappelle que c'est quand même le premier budget de l'État, normalement. Je dis bien « normalement », parce qu'il y a souvent des gels de crédit, nous l'avons entendu récemment pour le gel des contrats aidés. C'est le premier budget de l'État. Ne demandez pas aux communes, à qui il est demandé de faire des économies, de se substituer à l'État qui, lui, n'en fait pas. Deuxième point, sur les parties privé-public. Le principe est simple. 17 euros par enfant hors REP, 20 euros par enfant en REP. Les écoles publiques sont en REP, pour la plupart. Pas toutes, il y en a deux qui sont en écoles publiques, mais les quatre groupes scolaires sont en REP. Donc quatre groupes publics ont 20 euros par enfant et deux groupes publics ont 17 euros par enfant. Laurent vient de vous expliquer que, comme ce sont des moyens financiers, la loi dont j'ai oublié le nom, qui n'est pas nouvelle qui a 40 ou 50 ans, nous avons une obligation. Il y a eu plusieurs jugements du tribunal administratif sur le fait, je peux vous dire que quelques villes ont dû rattraper le retard, elles savent ce que c'est. Nous avons pris cela en compte il y a quelques années. Chaque fois que nous mettons un euro dans le public, nous mettons un euro dans le privé par enfant. Nous avons un tableau, tous les ans, qui vient calculer les dépenses obligatoires, les dépenses facultatives, et nous versons dans le forfait scolaire le même montant, exactement, à l'euro près, par enfant. Vous avez ce tableau, vous pouvez l'avoir si vous le voulez, nous pouvons vous le donner. Ce tableau est fait à partir du compte administratif, qui est contrôlé d'ailleurs par les OGEC des écoles privées. Comme c'est légal, ils ont le droit de vérifier. Tous les montants sont dedans, ce qui est obligatoire, ce qui est facultatif. À la fin, nous calculons et nous donnons un forfait scolaire. Tous les ans, nous passons une délibération pour verser aux écoles privées ce montant, je pense que vous vous en souvenez. C'est pour cela que lorsque nous mettons les crédits là, c'est parce qu'en cours d'année, nous mettons 17 euros par enfant dans les écoles privées hors REP et 20 euros par enfant dans les écoles en REP, nous venons calculer la même somme que nous mettons au budget. Nous allons devoir leur payer, puisque cela rentre dans la disposition de la loi Carle. C'est la loi Carle ! C'est pour cela que vous avez des moyens dans les écoles privées, puisque nous venons mettre la même chose par enfant que dans les écoles publiques. Ensuite, que vous dire de plus ? Vous avez posé une question sur la vidéoprotection, vous n'êtes pas d'accord, vous avez tout à fait le droit de ne pas être d'accord. Monsieur le Maire a décidé d'augmenter le nombre de caméras compte

tenu des demandes, je pense que c'est une bonne idée. Dans toutes les réunions publiques, dans toutes les associations de copropriétaires où nous allons, les gens nous demandent des caméras. Je peux vous dire que si nous acceptions tout ce qu'ils nous demandaient, ce n'est pas 100 000 euros qu'il faudrait mettre, mais facilement 200 ou 300 000 euros, tellement nous avons de demandes de caméras. De toute façon, nous leur disons que cela ne sert à rien, parce qu'au bout d'un moment, nous ne pourrions plus suivre. Cela ne sert à rien d'aller mettre des caméras partout. Déjà, nous allons avoir du mal à suivre le nombre de caméras qu'il y a, ce n'est pas la peine d'aller en mettre 3000. Une fois que nous aurons fini le PPI, à mon avis, nous allons nous retrouver avec pas loin de 100 caméras, entre les nouvelles qui vont être mises, plus celles qui existent déjà. Voilà en gros pourquoi ces crédits ont été inscrits. J'espère avoir répondu à vos questions, en tout cas pour la réforme des rythmes scolaires.

Mme Karima CHOUIA : Merci pour ces explications. Je reste bien sur cette réforme des rythmes scolaires, qui touchait le public et non le privé. Aujourd'hui, nous redistribuons les moyens qui étaient donnés au public sur le privé, d'où ma réaction. Par contre, vous n'avez pas répondu sur l'affectation des crédits sur l'accompagnement, l'aide aux devoirs et sur les mercredis récréatifs. J'aimerais savoir quelles sont les associations qui vont en bénéficier et si ce sont des subventions exceptionnelles ou si c'est de la prestation qui sera payée.

M. Francis VERCAMER : Ce sont des prestations, il est indiqué. C'est le compte « prestations », ce n'est pas le compte « subventions ».

Mme Karima CHOUIA : Ce n'est pas la même association qui est déjà subventionnée ?

M. Francis VERCAMER : Si, ce sont des prestations.

Mme Karima CHOUIA : Il n'y en a qu'une qui fait de l'aide aux devoirs.

M. Francis VERCAMER : Non, il n'y en a pas qu'une, il y en a plusieurs. Dans les temps d'activités périscolaires, il y avait un montant à la prestation qui était, de mémoire, aux alentours de 50 euros, c'est un chiffre arrondi. Environ 50 euros la prestation auprès des associations. Ces associations qui perdent ce montant, qui l'avaient prévu dans leur budget 2017, car elles font comme nous, elles votent en 2017 leur budget, en estimant que, toute l'année, elles vont avoir cette prestation. D'un seul coup, en plein milieu de l'année, nous disons que nous ne faisons plus cette prestation. Cela me paraît la moindre des choses de prévoir ces prestations au budget. Ce n'est plus sur les mêmes lignes, parce que ce n'est plus des lignes de prestations scolaires telles que nous l'entendions. C'est une espèce de virement de crédits qui est faite sur des prestations qui sont faites dans le cadre du périscolaire pour pouvoir verser ces prestations aux mêmes associations. Elles les touchaient dans le cadre des temps d'activités périscolaires. Toutes n'ont pas été reprises. Au total, de mémoire, 60 000 euros pour l'année de prestations étaient versés aux associations, dans le cadre de l'activité périscolaire. Nous avons exclu les très grosses associations qui n'étaient pas hémoyennes, des associations ou des structures, ce n'est pas forcément associatif, d'ailleurs. Pour vous donner un exemple, nous faisons du poney dans une société, nous n'avons pas prévu la prestation, la société sans le poney va s'en sortir quand même. Par contre, l'association qui a un budget de 5000 euros et qui avait 2000 euros de prestations, si nous supprimons d'un seul coup les prestations du deuxième semestre, forcément, elle va avoir un trou important dans la caisse par rapport à son budget. Nous avons donc prévu ce crédit pour pouvoir faire face. Maintenant, il y a des associations qui sont entre le corps enseignant, la ville et les associations. Soit elles rentrent dans le cadre des prestations scolaires, ce sont les fameuses prestations culturelles, sportives ou citoyennes, que nous pouvons prendre dans les prestations

scolaires, c'est-à-dire pendant le temps scolaire, mais pour ça il faut que les enseignants soient d'accord, soit nous pouvons les prendre dans le cadre des mercredis récréatifs. Mais cela, aujourd'hui, c'est encore en discussion. Ce ne sera applicable qu'après les vacances de Toussaint, si j'ai bien compris ce que m'ont dit les gens de l'Éducation.

M. Saïd LAOUADI : Sur l'aspect attractivité de nos écoles publiques, comme le rappelle Monsieur Vercamer, nous sommes responsables des locaux. Je pense que nous pouvons quand même nous satisfaire de l'état de nos écoles. Nous ne sommes pas responsables du pédagogique. J'ai tendance à défendre les écoles publiques, puisque je suis référent dans deux écoles, les équipes font leur travail. Moi, simplement, c'est le respect de la sécurité des enfants, de leur bien-être, qu'ils soient dans des conditions d'accès et de scolarité les plus performantes. Je ne pense pas que nous puissions dire que les écoles sont dans des états tels qu'elles ne sont plus attractives. Après, sur le pédagogique, je me garderai bien de porter un jugement de valeur du privé, du public. Après, le reste, c'est le choix des parents, effectivement.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, Monsieur Laouadi. Je ne pense pas que l'objectif de ces explications était de vous convaincre, Madame Chouia, mais de répondre au moins à votre questionnement. Je vous propose de passer au vote de cette décision modificative. Qui est pour ? Contre ? Merci.

Vote : 31 voix Pour et 1 voix contre

DELIBERATION 5 : REMBOURSEMENT SINISTRE

M. Pascal NYS, Maire : Je vous propose le remboursement d'un sinistre concernant une agent de la ville dont le téléphone s'est cassé lors une chute. Nous pensons rembourser ce téléphone, sachant que c'est une agent qui n'a pas une utilisation normale, continue de son téléphone dans son travail. C'est la raison pour laquelle elle n'a pas de téléphone professionnel.

Mme Karima CHOUIA : Je vais voter pour, bien sûr, mais ma question, vous venez d'y répondre. C'était : pourquoi n'a-t-elle pas de portable professionnel ? Ce n'est pas le premier sinistre que nous passons, finalement. Il y en a eu plusieurs. Quelque chose est peut-être à creuser. Apporter des portables professionnels aux agents qui utilisent le leur dans leur activité professionnelle.

M. Pascal NYS, Maire : Je suis d'accord avec vous, Madame Chouia. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à notre Directeur Général des Services de nous faire une étude pour étendre les téléphones professionnels éventuellement à un peu plus de personnes que nous avons aujourd'hui. Il suffit ensuite de convaincre Monsieur le Conseiller aux Finances d'abonder en ce sens. Je pense que j'ai un point de vue un peu différent d'autres auparavant, donc il est possible que nous avançons. *(Rires)* Effectivement, c'est à l'étude. J'avoue que le nouvel appel d'offres nous a permis d'avoir des conditions d'utilisation bien moindres qu'auparavant. Reste quand même le coût du téléphone. Si nous voulons un téléphone un peu complet, aujourd'hui, malheureusement, les coûts sont, malgré la concurrence, encore un peu élevés. C'est effectivement à l'étude.

Mme Karima CHOUIA : Un téléphone professionnel, ce n'est pas obligé d'avoir un super smartphone dernier cri. Plein d'autres collectivités mettent à disposition des téléphones professionnels qui ne sont pas des super smartphones.

M. Pascal NYS, Maire : Malgré tout le personnel qui dispose d'un téléphone professionnel, en général, c'est pour faire des photos, un certain nombre de choses. C'est la raison pour laquelle il faut que nous nous basions aujourd'hui sur un téléphone peut-être plus basique. Pas d'autre commentaire ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION 7 : RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

M. Pascal NYS, Maire : Ce que nous appelons le RIFSEEP, ce nouveau régime indemnitaire résume, si je puis dire, les 14 régimes indemnitaires qu'il était possible d'obtenir dans la fonction publique. Cette mise en place a un caractère obligatoire, elle sera mise en place le 1^{er} octobre. Il faut avouer que la préfecture commence à nous tirer un peu les oreilles sur le sujet. Il vise donc à remplacer la multitude de primes, comme je vous le disais, qui existe, en uniformisant progressivement le régime indemnitaire des agents territoriaux. Les différents critères déterminés par délibération respectent strictement, bien entendu, les recommandations de l'État. Le comité technique, bien entendu, a émis un avis favorable. Sinon, je ne serais pas en train de vous proposer de voter cette délibération. Dans ce nouveau régime indemnitaire, il y a deux phases : celle de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise, l'IFSE, qui est une part fixe mensuelle et, ensuite, celle de la CIA, le complément indemnitaire annuel, à ne pas confondre. Bien entendu, l'application stricte de ce régime se résout à n'avoir aucune perte ni amélioration de rémunération.

Mme Karima CHOUIA : Je suis dubitative sur la délibération. Je vais vous expliquer pourquoi. Non pas que je remette en cause les obligations de la loi, je sais très bien ce que c'est. C'est plus sur l'application que nous allons en faire, qui en sera faite pour les agents municipaux. Je m'explique : de manière globale, ce régime indemnitaire voit apparaître quand même la mise en place d'une prime au mérite qui ne dit pas son nom. Le complément de rémunération est lié aux fonctions exercées et aux résultats de l'agent. Ce régime, de manière générale, entame le principe de carrière et l'assurance de progresser de manière linéaire pour les fonctionnaires. Ceci étant dit, à ce jour, dans la délibération, je n'ai pas de vision sur les critères d'attribution de la part variable, notamment. Nous en avons parlé brièvement, de cette part variable du régime indemnitaire et la répartition des enveloppes que vous allez octroyer en fonction du nombre d'agents. La mise en place de ce RIFSEEP s'articule avec la rénovation complète des fiches de poste de tous les agents. Cela va déterminer clairement les positions de chacun, s'il est en situation d'encadrement, d'expertise ou d'exécution, connaître la répartition du nombre d'agents dans chaque grade et dans chaque catégorie de fonction. Cela peut être déterminant pour apprécier au final au mieux vos propositions. Il est question aussi des équilibres. Nous en avons parlé, mais là, clairement, c'est cela. Vous prévoyez une part variable avec un montant maximum de 100 euros. Pour le minimum, il est noté « néant ». Est-ce que nous devons comprendre qu'il n'y aura pas de minimum et qu'au final, tout le monde a 100 euros ? Et en même temps, le montant de l'enveloppe maximal qui est adossé à chaque cadre d'emploi n'est pas non plus mirobolant. Par contre, nous n'avons pas le nombre d'agents en face. De tête, un exemple, les ATSEM, 100 euros de prime et le montant global est de 1200. Si nous avons 15 ATSEM sur la ville, finalement, elles n'auront pas toutes 100 euros de part variable. Comment cela va-t-il s'attribuer ? Comment allons-nous le faire, quelles sont les enveloppes ? Comment allez-vous fonctionner ? Ma question est là, d'où mon interrogation. Je ne veux pas prendre une position qui sera injuste envers les agents.

Tout doit être clair. Ces enveloppes vont-elles être distribuées par direction ? Au final, un rédacteur peut travailler dans plein de directions différentes. Est-ce par direction que cela va se déterminer ? Est-ce par service ? Aujourd'hui, nous ne retrouvons pas cela dans votre délibération et je vais voter contre.

M. Pascal NYS, Maire : Très bien, merci. Il y a deux choses, comme je vous le disais. Il y a d'abord l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise. Je vous propose d'aller en page 7 de la délibération, pour prendre un exemple. Sur les attachés territoriaux de la catégorie A, vous avez en groupe 1, direction de la collectivité, le montant mini qui est de 0 et le montant maxi qui est de 24 140 euros. Effectivement, nous pouvons donc imaginer qu'à un moment ou à un autre, un agent de cette catégorie puisse monter jusque-là. Aujourd'hui, c'est ce que je vous disais en préambule de mes propos, il n'est pas envisagé pour l'instant d'aller au-delà des rémunérations que nos agents touchent aujourd'hui. C'est-à-dire que nous n'avons pas encore pris de dispositions par rapport à ce que ce nouveau nous permettrait de faire, à savoir qu'il nous permettrait d'avoir de la souplesse sur une part variable que pourrait toucher l'agent en fonction par exemple de l'entretien individuel annuel. C'est un exemple, nous l'avons mis en route il y a maintenant un bon nombre d'années. D'ailleurs, nous étions plutôt les pionniers dans cette façon de procéder. Pour l'instant, nous n'avons pas pris position sur le fait d'améliorer éventuellement les rémunérations de nos agents en accordant une certaine souplesse, en fonction d'un meilleur service. Nous n'allons pas travailler sur les critères, nous n'allons pas travailler sur cette enveloppe. C'est la réponse à votre première question. La deuxième, c'est la deuxième partie de cette délibération, qui concerne le complément indemnitaire annuel, ce que nous appelons pompeusement la CIA. En fait, nous nous laissons tout simplement la possibilité d'appliquer ou non ce montant. En fait, nous sommes un peu gênés aujourd'hui pour l'appliquer, tout simplement parce que nous avons une prime annuelle. Monsieur Plaisier, juriste, nous a expliqué qu'en fait, nous ne pouvons pas faire passer le montant aujourd'hui de cette prime annuelle dans cette CIA. Cela va pouvoir se faire dans les textes qui devraient arriver, donc nous aurons l'occasion de redélibérer sur ce sujet, mais aujourd'hui, en ce qui concerne la CIA, la préfecture nous a demandé de mettre des chiffres. Nous avons mis un chiffre entre 0 et 100 euros, mais qui ne sera pas appliqué, tout simplement parce que nous avons cette prime annuelle qui est appliquée à tous les agents de la ville, de manière uniforme. Elle est, pour mémoire, d'environ 1200 euros bruts.

Mme Karima CHOUIA : Donc, à aujourd'hui, tous les agents de catégorie C qui ne bénéficient pas déjà d'une prime, quelle qu'elle soit, n'auront rien.

M. Pascal NYS, Maire : Si, ils auront la prime annuelle.

Mme Karima CHOUIA : Oui, donc rien.

M. Pascal NYS, Maire : En fait, si vous voulez, cette CIA, à un moment ou à un autre, va permettre de substituer ce que nous appelons prime annuelle par la prime Complément Indemnitaire Annuel.

Mme Karima CHOUIA : D'autres collectivités ont également des primes annuelles, qui sont nommées différemment, qui ont également un complément de rémunération.

M. Pascal NYS, Maire : Oui, c'est tout à fait possible. Par exemple, nous pouvons très bien dire que, lorsque nous aurons la possibilité de mettre cette prime annuelle dans cette CIA, nous abondons de x euros pour telle ou telle raison. Tout à fait, oui.

Mme Karima CHOUIA : En fonction de la fiche de poste de l'agent ?

M. Pascal NYS, Maire : En fonction de la fiche de poste de l'agent, etc.

Mme Karima CHOUIA : Donc, à aujourd'hui, il n'y a quasiment que vos attachés, des catégories A pour beaucoup, qui ont des primes ? Quelques B ?

M. Pascal NYS, Maire : Non, je pense que vous vous trompez. Aujourd'hui, dans les trois catégories, vous avez des agents, pas tous, mais vous avez des agents qui ont des régimes indemnitaires et qui vont bénéficier non pas de la CIA, comme je vous le disais, mais de l'IFSE.

Mme Karima CHOUIA : Mais du coup, combien sur la totalité des agents ?

M. Pascal NYS, Maire : Je ne saurais pas vous dire, je n'ai pas, mais ce sont des chiffres que nous pouvons vous repasser assez rapidement.

Mme Karima CHOUIA : Très bien, merci. Je reste toujours contre, vous ne m'avez pas convaincue.

M. Pascal NYS, Maire : Ce qui me gêne, je comprends que vous ne soyez pas convaincue, mais c'est la loi. C'est-à-dire que j'accepte cette délibération ou que je ne l'accepte pas, monsieur le préfet me demande simplement de l'appliquer. Je l'applique.

Mme Karima CHOUIA : C'est votre application, mais vous pouvez aussi proposer d'autres compléments de rémunération, vous ne le faites pas, vous venez de l'expliquer. En tout cas, je ne me positionne pas sur ce RIFSEEP, je suis contre.

M. Pascal NYS, Maire : Rien ne vous dit qu'aujourd'hui, nous n'avons pas une certaine forme d'incitation pour un certain nombre d'agents, dans la rémunération actuelle. Nous ne désirons pas aller au-delà.

Mme Karima CHOUIA : J'ai bien entendu, merci.

M. Pascal NYS, Maire : Merci Madame Chouia. À moins que vous ayez d'autres commentaires. C'était un peu technique, désolé. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Merci. Je propose que Jean-François nous fasse les tarifs de l'entracte.

Vote : 31 voix Pour et 1 voix contre

DELIBERATION 16 : TARIFS DE L'ENTRACTE

M. Jean-François LECLERCQ : Comme vous le savez, au Zéphyr, notre salle de spectacles culturels sur la ville de Hem, nous avons un espace de convivialité qui est doté d'un bar, que nous appelons l'entracte. Dorénavant, lorsqu'il y aura des spectacles gérés par la ville de Hem, le bar sera géré directement par une régie gérée directement par la ville. Nous y mettrons en vente des produits de consommation, dont les tarifs seront affichés sur l'entracte. Ces tarifs seront adoptés par arrêté. Dans le cadre d'un objectif écoresponsable, ces boissons seront servies dans un gobelet réutilisable, avec une consigne. Cette délibération a simplement pour but de fixer le tarif de la consigne à l'euro symbolique.

Mme Karima CHOUIA : Elle chiffre aussi tous les tarifs des prestations ?

M. Pascal NYS, Maire : Non, la tarification par elle-même sera faite par arrêté.

Mme Karima CHOUIA : Très bien. Et donc la régie qui va vers cette délibération ? Cette délibération des tarifs en place sur le Zéphyr s'applique à partir de quand ? À aujourd'hui, nous n'avons pas passé de délibération sur une régie. Du coup, la régie, comment faisons-nous, qui perçoit ?

M. Jean-François LECLERCQ : La régie, aujourd'hui, existe déjà, par rapport à ce qui se fait au service culture. Dans leur régie, ils ont la possibilité d'encaisser les fonds, donc il n'y a pas de souci. Nous n'avons pas besoin de mettre une régie complémentaire pour avoir cette régie au Zéphyr.

Mme Karima CHOUIA : Donc c'est les membres du service culture qui vont tenir la régie et qui vont tenir l'Entracte ?

M. Pascal NYS, Maire : Ce sont éventuellement les membres.

Mme Karima CHOUIA : Il faut être régisseur, aussi.

M. Jean-François LECLERCQ : Tout à fait, nous avons plusieurs régisseurs sur la ville qui pourront tenir cette buvette.

Mme Karima CHOUIA : Quand j'ai posé la question de qui tiendrait cette buvette, nous ne savions pas encore, d'où ma question.

M. Pascal NYS, Maire : C'est la loi.

M. Jean-François LECLERCQ : De toute manière, c'est une régie, il y a forcément un régisseur.

Mme Karima CHOUIA : Il y a forcément une personne qui doit la tenir et qui est régisseur, pas quelqu'un qui n'est pas régisseur.

M. Jean-François LECLERCQ : Tout à fait, c'est la loi.

Mme Karima CHOUIA : Oui, c'est la loi, mais je le rappelle.

M. Jean-François LECLERCQ : Voilà, je vous le confirme.

Mme Françoise PLOUVIER : Je pense qu'à la culture, etc., au sport, tout le monde sait ce que c'est, un régisseur.

Mme Karima CHOUIA : Mais quand j'ai demandé qui allait tenir cette buvette, la réponse était « nous ne savons pas encore, peut-être que ce sera telle personne qui le fera au départ », d'où ma question : est-ce qu'il y a une régie ?

M. Pascal NYS, Maire : Ce sera soit le régisseur attitré, soit le mandataire, soit son suppléant.

Mme Karima CHOUIA : Merci.

M. Pascal NYS, Maire : D'autres questions concernant cette écopup ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci. Armelle, je propose que tu nous parles du protocole transactionnel Rigolo comme la vie.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION 17 : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RIGOLO COMME LA VIE

Mme Armelle DROUFFE : Vous savez que depuis de nombreuses années, nous travaillons avec Rigolo comme la vie, que nous avons 7 berceaux sur cette structure. Avant, Rigolo comme la vie était une association. Tous les ans, nous passons une subvention au budget. Rigolo comme la vie a changé de formule juridique et est

maintenant une société anonyme simplifiée. Nous ne pouvons plus verser de subvention, puisque c'est une société commerciale. Donc nous faisons un protocole transactionnel et nous versons toujours une somme qui correspond à nos 7 berceaux. Nous avons peut-être fait une toute petite chose, c'est que, normalement, il y a à peu près 55 000 euros et au-dessus de 25 000 euros, nous sommes obligés de faire appel à un appel d'offres, nous ne l'avons pas fait. La préfecture nous a gentiment tiré les oreilles. L'appel d'offres a eu lieu. Nous sommes rentrés dans les clous et nous pourrions régulariser la situation vis-à-vis de Rigolo comme la vie, qui reste notre prestataire. Ce n'est pas comme l'a dit ce matin la presse, qui a dit que nous avons annulé la convention, nous restons partenaires de Rigolo comme la vie.

M. Pascal NYS, Maire : Sachant qu'il n'y a eu que Rigolo comme la vie qui a répondu à l'appel d'offres.

Mme Karima CHOUIA : Cela allait être ma question : que sont devenus ces sept berceaux ? Effectivement, nous faisons le protocole transactionnel parce qu'il y a eu le souci que nous n'avions pas assez de marchés. La question, c'était : est-ce que nous avons passé un marché ? Le protocole prévoyait le financement jusqu'au 30 septembre, c'est demain. Cela veut dire que le marché commence au 1^{er} octobre ?

Mme Armelle DROUFFE : Rassurez-vous, les enfants continueront à être accueillis à Rigolo comme la vie.

M. Pascal NYS, Maire : Il n'y a pas de rupture dans l'accueil des enfants, tout à fait.

Mme Armelle DROUFFE : On n'amènera pas les enfants dans le bureau de Monsieur le Maire demain rassurez-vous !

M. Pascal NYS, Maire : Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci. Armelle, subvention exceptionnelle à l'association Les Maux – des mots pour le dire.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION 18 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES MAUX – DES MOTS POUR LE DIRE

Mme Armelle DROUFFE : Oui, nous avons été sollicités par le docteur Branly qui suit avec beaucoup d'intérêt l'action que mène Thérèse à propos des femmes battues et qui est aussi partie prenante, qui est aussi dans une association qui s'occupe des enfants secoués. Avec son association, elles vont mener une très grande action, je pense même au niveau presque national et nous ont demandé si nous pouvions être partenaires et leur accorder une petite subvention. Nous avons accepté. Monsieur Vercamer, qui était maire à l'époque, a accepté. Il est évidemment question que les professionnels de terrain soient invités à cette conférence qui aura lieu le 1^{er} décembre à Lille. Des places seront réservées à tous nos professionnels petite enfance, médecins, etc., qui seraient concernés par le problème des enfants secoués.

Mme Karima CHOUIA : Je réagissais, parce que subvention exceptionnelle, nous avons voté des critères en début d'année qui sont transparents, auxquels nous demandons aux associations hémoyennes de se tenir. Au final, je vois arriver une subvention exceptionnelle pour une association qui n'est pas hémoyenne, pour participer à quelque chose qui se fait sur Lille. Forcément, je me pose des questions. Si nous sommes capables d'établir des critères pour nos associations hémoyennes, de leur dire que si elles n'ont pas suffisamment d'adhérents hémoyens, nous risquons de leur baisser leur

subvention, je me suis interrogée sur cette demande de subvention exceptionnelle. J'entends bien que cela vient dans le cadre de ce qui a été fait sur les violences conjugales. Nous avons énormément de bébés secoués à Hem ?

Mme Armelle DROUFFE : Il doit y en avoir. Avec le docteur Branly avec laquelle nous entretenons de très bons rapports, avec l'UTPAS, cela va se faire, c'est quelque chose qui va avoir un rayonnement assez important. Les centres sociaux, évidemment, tous les professionnels des centres sociaux vont être invités. C'est une fois, ce ne sera pas quelque chose de récurrent, comme l'action que mène Thérèse tous les ans. C'est vraiment exceptionnel.

M. Jean-François LECLERCQ : Je voulais effectivement rappeler à madame Chouia que nous avons mis en place des critères d'attribution des subventions, avec un groupe de travail, qui a été fait il y a déjà quelque temps. De mémoire, ce sera déjà la troisième année pour le BP 2018, où nous mettrons en place ces critères pour nos associations. Néanmoins, lorsque nous avons voté ces critères, nous les avons mis en place et les avons appliqués, depuis trois ans, cela arrive ponctuellement de voter exceptionnellement une subvention pour tel ou tel type d'activité, une association locale, d'ailleurs, parce que c'est déjà arrivé en cours d'année, de voter une subvention par rapport à un projet spécifique. Je prends le cas du théâtre de l'aventure qui est partie dernièrement à Avignon. Je prends le cas d'une structure de pêche, en cours d'année, qui est arrivée sur un projet. Les critères de subvention mis en place n'empêchent pas ponctuellement de voter une subvention exceptionnelle sur un projet que la ville trouve pertinent et intéressant pour notre population.

M. Pascal NYS, Maire : De surcroît, les différentes sessions qui seront dispensées, pour l'ensemble de notre personnel et centres sociaux, je pense que cela permettra en plus une excellente formation.

Mme Françoise PLOUVIER : Je suis un peu choquée que vous demandiez s'il y a beaucoup de bébés secoués à Hem. Je pense que c'est quand même les femmes battues, plus encore les hommes battus, parce que cela existe, nous le savons rarement. Pour l'avoir vécu dans une vie antérieure, je peux vous dire à tous que vous seriez étonnés du nombre d'enfants qui ont cette... ce n'est même pas une pathologie, c'est un type de traumatisme. Il faut connaître, peut-être, pour savoir.

Mme Karima CHOUIA : Juste, je voudrais réagir par rapport à cela. Si j'ai posé cette question, c'est pour justifier ce choix. Nous aurions pu choisir autre chose, est-ce que c'était ce thème-là en particulier, les bébés secoués, est-ce parce qu'il y avait quelque chose de présent sur la ville de Hem qui faisait que nous choissions spécifiquement cette action-là plutôt qu'une autre ? Nous aurions pu choisir toute autre chose. D'où ma question. À partir du moment où nous passons une subvention sur ce sujet, je pose des questions.

Mme Thérèse NOCLAIN : Je pense qu'en matière de prévention, il n'y a pas d'âge. Là, cela concerne les bébés et tous les parents ou grands-parents, voisins ou amis peuvent être interpellés par l'annonce de cette nouvelle. La ville de Hem encourage toujours ce genre d'initiatives, pour que tous prennent conscience de ces fléaux qui pourrissent la vie des familles, comme le combat que je mène par rapport aux violences.

Mme Safia OULMI : Je voudrais juste souligner que sur la ville, il n'y a pas de structure qui traite l'enfant secoué. D'autant plus que, d'où qu'ils viennent, que ce soit les femmes battues, les enfants secoués ou d'autres cas, dès l'instant où cela concerne une personne qui est mise en danger, il n'y a plus de frontière. C'est juste cela. Même si

tu es partie sur le choix de « pourquoi celle-ci ou pourquoi celle-là ? », je considère que nous n'avons même pas à nous poser la question, tout simplement.

Mme Karima CHOUIA : À partir du moment où nous votons une subvention, nous posons des questions.

M. Pascal NYS, Maire : Oui, vous avez raison, mais c'est vraiment une subvention, effectivement, exceptionnelle, par rapport à un sujet excessivement précis. S'il n'y a plus de commentaire par rapport à ces délibérations, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci. Laurent Pastour, je te propose de prendre la parole sur l'acquisition de parcelle de la butte des 4 Vents. Je tiens d'ailleurs à faire remarquer qu'il y a eu une inauguration tout à l'heure des trois sociétés. Ce n'est pas la même butte, mais dans le même secteur, dans le secteur des collines...

M. Laurent PASTOUR : Il y avait l'inauguration sur la butte Est et là, nous allons parler des pentes de la butte Ouest.

M. Pascal NYS, Maire : Je peux vous assurer que c'est une entreprise dans laquelle nous avons envie de travailler et envie de faire des choses.

DELIBERATION 20 : ACQUISITION DE PARCELLE DE LA BUTTE DES 4 VENTS

M. Laurent PASTOUR : En date du 12 mai 2016, nous avons passé une convention de passage du public sur un chemin qu'Annie Lefebvre a fait réaliser pour chemin de promenade, sur les pentes de la butte Ouest. Il s'avère que le propriétaire est devenu vendeur de ces pentes. C'est la société des Briqueteries de L'Entreprise de Roubaix & Environs qui a accepté de nous revendre les pentes à l'euro symbolique, puisque c'était les derniers terrains qui lui appartenaient, dont il était propriétaire sur la ZAC des Quatre Vents. Cela lui permettait de quitter la copropriété de la ZAC des Quatre Vents définitivement. C'est une délibération qui nous permet d'acquérir à l'euro symbolique les pentes de la butte Ouest, ce qui va nous permettre non seulement de continuer à ce que le public puisse utiliser ce chemin, mais aussi de ne plus avoir de quiproquo quant à l'entretien du chemin, puisque cela nous appartiendra. Nous allons pouvoir entretenir sans aucun problème, sans devoir demander des autorisations ou autres. Voilà pour cette délibération.

Mme Karima CHOUIA : Je voudrais juste savoir si la société des Briqueteries a procédé à une analyse de la butte ou pas. Cela peut être très bête, ma question, mais beaucoup de buttes sont rachetées par d'autres collectivités et au final, elles se retrouvent un peu embêtées avec la dépollution des sols qu'elles doivent faire. Ou elles se rendent compte d'autres choses. La société nous la revend à un euro symbolique, elle fait aussi un don au CCAS. Je veux bien que nous soyons généreux, mais des fois, c'est maladroit. Je me suis posé la question, je vous la pose. Est-ce que toutes les analyses sont faites ? Est-ce que nous sommes sûrs de ce que nous achetons avant de nous positionner ? Si nous ne sommes pas sûrs de ce que nous achetons, qu'il n'y a aucun souci, ne pouvons-nous pas éventuellement reporter cette délibération à l'attente d'avoir des analyses et de voir si tout est OK et du coup, nous la repassons ?

M. Laurent PASTOUR : Écoutez, madame Chouia, non, nous n'avons pas fait des analyses sur des pentes, mais dites-vous bien que les entreprises qui se sont implantées, Goto, qui s'est implanté sur cette butte et Scalair, qui vient de s'implanter, je peux dire qu'elles ont fait les analyses. Entre nous, les analyses de la dernière entreprise dont l'inauguration a eu lieu ce soir, il n'y a aucun problème, ces buttes ce sont des déchets inertes qui ont été mis sur ces buttes, ce sont des déchets de type

bâtiment. Je peux vous dire que s'il y avait un problème de pollution, l'entreprise Scalair n'aurait pas eu ses permis et ses autorisations de construire sur les buttes. Il n'y a pas lieu, aujourd'hui, d'aller faire des mesures de pollution sur les pentes pour un chemin de promenade.

Mme Karima CHOUIA : Et l'amiante ?

M. Laurent PASTOUR : L'amiante non plus, Madame. Nous ne sommes pas obligés d'aller faire des mesures d'amiante sur des terres systématiquement. À ce moment-là, à chaque fois que nous ferions un trou dans une rue, il faudrait faire une mesure d'amiante ?

Mme Karima CHOUIA : Là, c'est différent, quand même. Nous rachetons à une briqueterie.

M. Laurent PASTOUR : Mais non, c'est exactement pareil. Vous êtes en train d'essayer de lever le drapeau comme s'il y avait un problème là-dessus. Arrêtez de voir le mal partout.

Mme Karima CHOUIA : Arrêtez, vous, de voir le mal partout. Je pose des questions, c'est tout à fait mon droit. À partir du moment où nous achetons une butte ou on nous l'offre pour un euro symbolique et en plus, on offre à la ville 5000 euros, nous sommes en droit de nous poser des questions. Nous sommes aussi en droit de ne pas être d'accord. Pour autant, ce n'est pas parce que nous posons des questions qu'automatiquement, nous voyons le mal partout.

M. Francis VERCAMER : Simplement, c'est moi qui ai traité l'affaire au mois de mai dernier. D'abord, il faut que vous sachiez qu'au moment de la création de la ZAC des Quatre Vents, pour que les terrains soient constructibles, il a fallu que l'aménageur prouve – à l'époque, ce n'était pas la DIREN, elle n'existait pas, cela devait être l'ancêtre de la DDTM, ce que nous appelions la DDE sur la partie urbanisme – que les buttes n'étaient pas polluées. C'était une des conditions sine qua non pour que ce secteur soit constructible. La seule contrainte, comme c'était des terres de remblai, c'était que nous ne pouvions pas construire trop haut, parce que cela faisait trop de poids au mètre carré. Il pouvait y avoir éventuellement un affaissement. Le bâtiment pouvait chanceler. C'est la seule chose qu'il y a eue suite à toutes les analyses sur le sol, déjà à l'époque. Chaque fois qu'il y a un permis de construire, l'acquéreur achète et fait en plus des analyses pour vérifier s'il n'achète pas un terrain pollué. Je vous rappelle que là, nous n'achetons pas la butte, nous achetons simplement la pente. C'est-à-dire que la butte est avec des pentes sur les côtés, qui sont d'ailleurs assez verticales. Mon voisin a du mal à y monter à vélo. Sur cette butte, un chemin a été fait. Il est entretenu par la briqueterie. Celle-ci nous dit « nous, nous avons fermé depuis longtemps, nous sommes obligés de payer quelqu'un pour entretenir ce chemin, vous nous l'avez demandé à l'époque où vous avez fait la ZAC. Cela nous coûte, nous aimerions bien vous la céder, puisque c'est vraiment de l'intérêt public ». J'ai dit : OK, je veux bien reprendre pour un euro symbolique ces buttes, à la condition que vous donniez 5000 euros pour couvrir au moins dix ans d'entretien. Comme nous ne pouvons pas toucher les 5000 euros, puisque la ville ne peut pas les toucher, j'aimerais que vous les versiez au CCAS. Voilà l'explication.

Mme Annie LEFÈVRE : Dans le sens de monsieur Vercamer, je voulais ajouter qu'il y a une crèche au-dessus de la butte, je crois qu'ils n'auraient pas eu les autorisations si des analyses n'avaient pas été faites quand ils ont construit et implanté la crèche.

Mme Karima CHOUIA : Mais là, nous ne parlons pas de Goto, nous parlons de la ville, donc je suis en droit de poser la question.

M. Pascal NYS, Maire : Absolument, madame Chouia.

Mme Annie LEFÈVRE : La question est réelle et pertinente.

M. Pascal NYS, Maire : Merci. Je vous propose, s'il n'y a plus d'autre commentaire, de passer au vote. Qui est pour ? Contre ? Et vous n'aurez pas le droit d'aller sur la butte ! Remarquez que ça fait mal d'aller sur cette butte ! (*rires*). Ceci étant bien entendu une plaisanterie. L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance et vous souhaite une très bonne soirée.

Vote : 31 voix Pour et 1 voix Contre

La séance est levée à 20 heures.